



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation :

11 septembre 2026

Date d'affichage :

11 septembre 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

DEL-117-2026

L'an deux mil vingt-six le dix-huit septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de **Madame Florence GALZIN, Maire.**

Etaient présents : **Mme Florence GALZIN, M. Régis PLISSON, Mme Marielle PIERRE, M. Frédéric BOISJIBAUT, Mme Armelle COLCOMB, M. Philippe ASENSIO, Mme Michèle VERCRUYSEN, M. Renaud COLIN, M. Christian PERROTIN, Mme Bernadette ROUSSEAU, Mme Marie-Pierre SCHNEIDER, M. Benoit GUEROULT, Mme Marie-Claude BOWEN, M. Max CABROLIER, Mme Anne-Marie AVEZARD, M. Joël BERCET, Mme Carole LEROY, Mme Cécile LALANNE, M. Marc TISSERAND, Mme Marie-Estelle GUY, M. Pascal JOUVEAUX**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et avaient donné pouvoir :

- **M. Olivier GOUSSARD à Mme Armelle COLCOMB**
- **Mme Agnès MACHARD à Mme Marie-Estelle GUY**
- **Mme Béatrice REVEILHAC à M. Régis PLISSON**
- **Mme Pascale RIGUET à Mme Carole LEROY**
- **M. David CHAZELAS à Mme Marielle PIERRE**
- **M. Jordane DE OLIVEIRA à M. Renaud COLIN**
- **Mme Monique LEMOINE à M. Pascal JOUVEAUX**

Absent :

M. Louis MEDRALA

M. Philippe ASENSIO a été élu Secrétaire.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025

Monsieur **PLISSON, Adjoint au Maire**, présente le rapport suivant :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.* »

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et la délibération du Conseil municipal sont mis à la disposition du public en Mairie dans les quinze jours, sur le site de la ville à l'adresse suivante <https://www.chateauneuf-sur-loire.com>

Ce rapport est annexé au présent document afin que chaque membre du Conseil municipal prenne connaissance.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur **PLISSON, Adjoint au Maire**,

PREND ACTE du rapport annuel de Madame le Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance le 18 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Florence **GALZIN**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,
Le caractère exécutoire du présent acte
Le Maire,
Florence **GALZIN**

Signé par :
Florence GALZIN
Date : 21/09/2026
Qualité : Maire